

À la demande de **FO**, formulée par courrier du 1^{er} juin 2026, la Commission de suivi de l'accord relatif à l'indemnisation des frais d'entretien des tenues de travail s'est réunie le 9 juillet 2026 à 15 heures.

Cette commission est le résultat direct des nombreuses remontées des salariés et de l'action de **FO**, signataire de l'accord, qui a exigé des réponses de la Direction sur les difficultés rencontrées dans l'application de ce dispositif.

FO A PORTÉ 12 REVENDICATIONS CONCRÈTES

Au cours de cette commission, **FO** a défendu 12 revendications afin de garantir une application juste et uniforme de l'accord :

- ✓ communiquer le nombre de salariés n'ayant pas validé leur attestation ;
- ✓ informer systématiquement les salariés de leurs droits ;
- ✓ accompagner les salariés rencontrant des difficultés avec les outils numériques ;
- ✓ simplifier les démarches de validation ;
- ✓ garantir une application identique de l'accord dans tous les établissements ;
- ✓ verser l'indemnité correspondant à l'activité réellement exercée en cas de polyvalence ;
- ✓ régulariser automatiquement les salariés pénalisés par un dysfonctionnement ;
- ✓ assurer un suivi des attestations par les services RH ;
- ✓ garantir une dotation suffisante en tenues de travail ;
- ✓ respecter pleinement les dispositions du Code du travail ;
- ✓ faciliter durablement l'accès aux outils numériques RH ;
- ✓ désigner un référent RH de proximité pour accompagner les salariés.

DES CHIFFRES QUI INTERPELLENT

Les données présentées par la Direction confirment que des difficultés importantes subsistent :

- **53 648 salariés** étaient concernés par la campagne 2026.
- **40 883 salariés** avaient validé leur attestation au 23 juin 2026, soit un taux de validation de **76 %**.
- **12 765 salariés**, soit près d'un salarié sur quatre, n'avaient toujours pas validé leur attestation.

La Direction a également reconnu des écarts importants dans l'application de l'accord :

- des taux de validation variant de **47 % à 91 %** selon les sociétés ;
- et de **36 % à 95 %** selon les établissements.

Face à ces constats, la Direction a annoncé un accompagnement renforcé des établissements présentant les écarts les plus importants lors de la campagne 2027.

FO POURSUIT SON ACTION

Cette commission n'est pas une fin en soi, mais le début d'un suivi renforcé obtenu par **FO**. La Direction s'est engagée à transmettre, dès le début du second semestre 2026, des éléments complémentaires aux organisations syndicales. **FO** veillera à ce que chaque engagement pris soit suivi d'effets concrets sur le terrain.

Si les réponses apportées ne sont pas à la hauteur des attentes des salariés, **FO** n'hésitera pas à interpeller de nouveau la Direction et à poursuivre ses actions pour faire respecter les droits de chacun.

